

Bakary TRAORE, Mamadou LO et Jean-Louis ALIBERT : Forces Politiques en Afrique Noire. Préface de Pierre LAMPUE, Paris, P.U.F., 1966, 308 p.

Durant la colonisation, les institutions administratives, puis politiques des pays coloniaux, ainsi que les mœurs et la vie publiques qui en découlaient, étaient à l'image de celles de la puissance dominante. Indépendamment de certains particularismes locaux, ce phénomène a été général, quel qu'ait été le mode de gestion coloniale. Ce qu'il serait donc intéressant d'examiner en ce moment, c'est comment, à partir du détachement juridique opéré par l'indépendance, s'amorce le processus « d'originalisation » de la vie politique de ces pays.

A cet égard, les trois Mémoires de Science Politique présentés à la Faculté de Droit de Paris en 1964 ou 1965 et réunis dans ce volume, fournissent des indications valables pour l'Afrique Noire. Certes, il ne s'agit pas de monographies sur tous les Etats au sud du Sahara ; cependant une étude portant sur le Sénégal, dans ce domaine tout au moins, a d'autant plus d'importance que ce pays est de toute l'Afrique Noire francophone et anglophone, celui qui a subi le plus longtemps la présence — et donc l'empreinte — coloniale.

En étudiant « **L'Evolution des partis politiques au Sénégal depuis 1945** » (pp. 1-104), M. Bakary TRAORE montre en effet, comment s'est forgée la physionomie politique du Sénégal actuel. La première partie est consacrée à « La période de tâtonnement ou à la recherche d'une personnalité », tandis qu'avec la seconde on assiste à « l'autonomie ou l'affirmation de la personnalité sénégalaise ». Ce plan historique s'imposait, semble-t-il, car il permet facilement de mesurer l'ampleur de l'évolution intervenue. Jusqu'en 1947-48, l'empire d'un parti métropolitain, en l'occurrence la SFIO (dont l'implantation fut facilitée par le Front populaire...), est prépondérante : elle passe par les formes classiques d'encadrement de l'Administration (Gouverneurs, administrateurs...) et du secteur économique (chambres de commerce). L'influence du M.R.P. coïncide avec l'avènement ou la montée politique de SENGHOR (création du Bloc démocratique sénégalais en septembre 1948), et revêt un caractère surtout parlementaire (groupe des Indépendants d'Outre-Mer). En réalité, la projection outre-mer du mécanisme politique européen sur une réalité dominée par des individualités (Blaise, Diagne, Lamine Gueye, Senghor, etc...) et où la place des idées est réduite, ne pouvait être qu'imparfaite. Et l'une des « thèses » de M. TRAORE est que, aussi bien pendant le « tâtonnement » que sous la domination de l'Union Progressiste Sénégalaise, la vie politique du Sénégal est l'affaire des « notabilités ».

Cette constatation n'est pas infirmée par le Mémoire de M. Mamadou LO sur « **l'Union Progressiste Sénégalaise** », parti gouvernemental (pp. 105-213). Si M. LO consacre quelques développements à la « Doctrine » de l'U.P.S. (deuxième partie, 161-175) il n'est pas établi

que cette doctrine (négritude et voie sénégalaise du socialisme) soit à l'origine du progrès du parti et de ses chefs, puisqu'en janvier 1957 M. DIA lui-même notait l'absence d'« une pensée politique nettement exprimée et susceptible de faire éclore une doctrine de ralliement » (p. 162).

A un moment où l'institution du parti unique se généralise en Afrique — ce qui en fait la principale forme d'autonomie de la vie politique des nouveaux Etats par rapport à l'ancienne métropole — la doctrine de « parti dominant » présente-t-elle assez de consistance en tant que technique de gouvernement aussi « originale » que les responsables sénégalais veulent bien le dire ? M. LO ne semble pas convaincu, tout en s'efforçant de « démontrer ce qu'il y a de formel et d'équivoque dans la distinction faite entre parti unique et parti dominant ». (p. 118) (1).

L'enjeu de cette théorie du parti dominant, c'est au fond, le sort réservé à la notion de libre jeu démocratique dans des pays qui, d'une manière ou d'une autre, se souviennent de la IV^e République (et le Sénégal plus que tout autre). En consacrant son mémoire à « **L'opposition en Afrique** », M. ALIBERT a tenté, par le meilleur biais, d'approcher globalement cette question que MM. TRAORE (pp. 91-99) et LO (186-187) ont rapidement examinée dans le cadre du Sénégal. M. ALIBERT distingue deux sortes d'oppositions ; une « traditionnelle » et une « moderne », auxquelles il consacre les deux parties de son travail. La première est constituée par les « chefs coutumiers » et les « partis éliminés », tandis que la seconde comprend d'une part les « masses de manoeuvre » (paysans et déracinés des villes), et d'autre part les « élites d'encadrement » (actuelles ou futures). Dans le premier cas, il s'agirait de forces qui n'ont pas réussi leur intégration dans les régimes issus de la décolonisation, tandis que la seconde opposition serait de caractère doctrinal ou social (pp. 258-260).

Cette méthode rigoureusement structuraliste à travers laquelle M. ALIBERT conduit ainsi son analyse fait certainement gagner celle-ci en classicisme ; elle est moins pertinente à donner une idée exacte de **l'opposition organisée** et de son statut dans les divers pays africains. Ainsi, la catégorie des chefs traditionnels est indiscutable en tant que structure sociale ; en revanche, elle ne saurait être cataloguée d'une façon générale comme force d'opposition, ses réactions variant en fonction des attitudes gouvernementales, ce que reconnaît du reste l'exposé de M. ALIBERT (notamment pp. 239-244). En réalité, M. ALIBERT a entendu l'opposition comme une somme de **conflits inter-sociaux** actuels ou éventuels. Dans cette conception, son essai vient compléter et prolonger ceux de MM. TRAORE et LO.

Joseph BIPOUN-WOUM.

(1) cf. pour une tentative de systématisation de cette doctrine, François ZUCCARELLI : « Au Sénégal, la démocratie d'un parti dominant » *Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération*, 1966, n° 2, pp. 285 et s.